

Quatrième séance, vendredi 14 décembre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentations. – Projet de décret N° 44 relatif à l’octroi de la citoyenneté d’honneur du canton de Fribourg; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 40 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion d’ordre Theo Studer/René Fürst (demandant la procédure urgente pour le traitement du mandat MA4008.07 – ligne à haute tension Galmiz-Yverdon); prise en considération. – Projet de loi N° 41 modifiant la loi sur la promotion économique; fin de la 1^{re} lecture, 2^e lecture et vote final. – Motion M1014.07 André Ackermann (modification de la loi sur les communes [art. 134]); prise en considération. – Motion M1015.07 André Ackermann (modification de la loi sur les communes [art. 135]); prise en considération. – Clôture.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justification: M^{me} et MM. Claudia Cotting, Bruno Fasel, Jean-Noël Gendre et Hubert Zurkinden; sans justification: MM. Pascal Kuenlin et André Schoenenweid.

M^{me} et MM. Anne-Claude Demierre, Georges Godel, et Claude Lässer, conseillère et conseillers d’Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. 1. Conformément à la tradition qui voulait que la sortie à ski ait lieu le dernier jour de la session du mois de février, je vous annonce que la journée «au blanc» prévue initialement le 13 février est repoussée au vendredi 15 février 2008. Quant au lieu, il reste inchangé, il s’agit de Bellegarde.

2. Je vous informe qu’étant donné que nous terminerons les débats à onze heures, il n’y aura pas de pause. Par contre, je vous attends nombreux pour partager le verre de l’amitié au deuxième étage au terme du discours de clôture. Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, vous êtes bien entendu cordialement invité-e-s.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 13 décembre 2007

Projet de décret concernant la participation au financement d’un plan social pour le personnel de la Croix-Rouge

Ursula Krattinger-Jutzet, présidente, André Ackermann, Bruno Boschung, Eric Collomb, Xavier Ganioz, Yvan Hunziker, Markus Ith, Emmanuelle Kaelin-Murith, Jean-Claude Rossier, Roger Schuwey, Marie-Thérèse Weber-Gobet.

Projet de loi sur l’aménagement du territoire et les constructions (LATec) et accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC)

Markus Bapst, président, Joseph Binz, Jean Bourgnecht, Gabrielle Bourguet, Christian Bussard, Christiane Feldmann, Jean-Noël Gendre, Joe Genoud, Christa Mutter, Nicolas Rime, Jean-Pierre Thürler.

Assermentations

Assermentation de MM. Jacques Chassot et Gérard Pillonel, élus par le Grand Conseil lors de sa session du mois de novembre 2007 en qualité d’assesseurs dans le cercle de justice de paix de la Broye,

de M^{mes} et MM. Eric Chassot, Benoît Rimaz, Sylvie Bise, Anne-Christine Rigolet et Rose-Marie Rodriguez, élu-e-s par le Grand Conseil lors de sa session du mois de novembre 2007 en qualité de suppléant-e-s dans le cercle de justice de paix de la Broye,

de Madame Astrid Morand et M. François Oberson, élu-e-s par le Grand Conseil lors de sa session du mois de novembre 2007 en qualité d’assesseur-e-s dans le cercle de justice de paix de la Gruyère, et

de M^{mes} et M. René Jaquet, Frédérique Brodard, Noëlle Genoud, Véronique Glasson Brunisholz et Laurence Jaquet, élu-e-s par le Grand Conseil lors de sa session du mois de novembre 2007 en qualité de suppléant-e-s dans le cercle de justice de paix de la Gruyère.

– Il est procédé à la cérémonie d’assermentation selon la formule habituelle.

Projet de décret N° 44 relatif à l'octroi de la citoyenneté d'honneur du canton de Fribourg¹

Commissaires: **Isabelle Chassot, Présidente du Conseil d'Etat; Pascal Corminbœuf, Vice-président du Conseil d'Etat.**

Entrée en matière

Le Commissaire. Il y a des moments pour débattre et il y a des moments pour dire merci. Nous sommes au moment du merci. M^{me} la Présidente du Conseil d'Etat, qui doit nous quitter pour représenter le gouvernement à la Conférence des gouvernements cantonaux, vous éclairera sur l'octroi de la citoyenneté d'honneur à M^{me} et à M. Merkle. M^{me} et M. Merkle sont déjà citoyenne et citoyen fribourgeois, mais le Conseil d'Etat a estimé qu'une petite exception pouvait être demandée au Grand Conseil, qui détient d'ailleurs toutes les clés de la législation.

Avant de proposer au président de céder la parole à notre Présidente du Conseil d'Etat, je tiens, au nom du gouvernement, à remercier la Présidente du Conseil d'Etat pour avoir su créer les conditions de ce geste extraordinaire et pour avoir ensuite construit, jusque dans les moindres détails, toutes les connexions nécessaires pour créer la Fondation et l'Institut Adolphe Merkle avec toutes les instances fédérales et universitaires. Je vous assure que ce fut un très grand travail. Le Conseil d'Etat vous demande de faire ce geste symboliquement fort.

La Commissaire. On évoque souvent l'ingratitude des républiques. Le décret que le Conseil d'Etat a l'honneur de vous proposer est porté par la volonté de faire démentir l'adage. Il ne sera pas dit que le canton de Fribourg a été ingrat envers une personne qui a témoigné à son égard d'une extraordinaire générosité. Certes, le témoignage de notre reconnaissance demeure au niveau symbolique, mais en décernant la citoyenneté d'honneur du canton de Fribourg à M. et M^{me} Adolphe et Simone Merkle, le canton reconnaît les mérites et le dévouement exceptionnels de ce couple fribourgeois. Il me semble inutile de présenter longuement les causes qui ont amené le Conseil d'Etat à vous proposer l'octroi de cette citoyenneté d'honneur. Les médias helvétiques ont largement informé sur le don de 100 millions de francs effectué par M. et M^{me} Merkle en faveur de l'Université de Fribourg. Le 28 novembre dernier est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de notre Alma Mater, car ces 100 millions représentaient la donation privée la plus importante jamais réalisée à ce jour dans notre pays en faveur d'une haute école. Avec la Fondation Merkle, l'Université a la chance de promouvoir son développement dans trois de ses domaines stratégiques. L'Institut Adolphe Merkle, rattaché à la faculté des sciences, permettra à Fribourg de devenir un centre d'excellence dans la recherche interdisciplinaire sur les nanomatériaux. Prochainement créée, la Chaire en management de l'innovation

et transferts de technologie aidera les étudiants à gérer le processus d'innovation menant d'une idée à sa réalisation commercialisable.

Quand au troisième secteur qui profitera de la Fondation Merkle, il s'agit du plurilinguisme, notamment à travers le nouvel Institut de recherches en plurilinguisme et d'éducation plurilingue.

Lors de la conférence de presse organisée le 28 novembre dernier, j'ai eu le privilège de lire un texte du donateur empêché, en raison de son état de santé, de participer à l'événement. Je me permets devant vous de reprendre quelques paragraphes éclairant la philosophie qui a guidé M. Merkle.

«Je souhaite par ce geste contribuer à renforcer le canton de Fribourg dans le domaine si stratégique pour lui de la recherche de pointe et de la formation universitaire. L'Université de Fribourg, où j'ai étudié les sciences économiques, m'a énormément apporté non seulement sur le plan scientifique mais aussi, plus généralement, sur le plan humain. Qu'il me soit permis d'évoquer le souvenir de l'un de mes professeurs, le professeur Schwarz-Fischer, dont l'enseignement m'a accompagné tout au long de ma vie, comme il a d'ailleurs accompagné dans la leur toute une génération d'entrepreneurs fribourgeois, parmi lesquels mes amis Marc Moret et Rudolf Springli.

Plus tard, en tant qu'entrepreneur, j'ai choisi de rester dans la région fribourgeoise pour y développer mon entreprise. A Fribourg plutôt qu'ailleurs parce que je sais que cette région recèle un énorme potentiel scientifique et économique, culturel et humain. Elle le doit en particulier à son bilinguisme ainsi qu'à son Université et à sa Haute Ecole spécialisée. C'est ce potentiel que je veux, par mon geste, continuer à renforcer pour les générations à venir.

Fribourg et les Fribourgeois m'ont énormément apporté. Ma grande ambition d'homme et d'entrepreneur, aujourd'hui, est de leur donner quelque chose en retour».

Né à Guin en 1924, Adolphe Merkle a lié son nom à une des plus belles aventures entrepreneuriales de notre histoire économique cantonale. Car l'entreprise Vibro-Meter, que M. Merkle a portée très haut, après l'avoir sauvée de la faillite en 1952, est aujourd'hui encore un de nos fleurons technologiques. Depuis longtemps, M. Merkle s'est signalé par son sens de l'intérêt commun et par une remarquable générosité. En 2005, celui que l'Université de Fribourg a nommé docteur *honoris causa* deux ans plus tôt a fait un premier don de 4 millions de francs en faveur de l'Université de Fribourg, lequel a permis la création de Fri Mat, le *Fribourg Center for Nanomaterials*, et d'une chaire en études européennes.

Aujourd'hui, cette nouvelle donation de 100 millions permettra non seulement de promouvoir la recherche à l'Université de Fribourg mais aussi de renforcer la place économique de notre canton.

Afin de témoigner notre reconnaissance à M. Merkle mais aussi à son épouse, qui était présente à ses côtés dans toutes les étapes de son existence et qui soutient pleinement sa démarche actuelle, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter le décret relatif à l'octroi de la citoyenneté d'honneur du canton de Fribourg à M. Adolphe Merkle et à M^{me} Simone Merkle. Cette

¹ Projet de décret pp. 2110 ss.

citoyenneté d'honneur est le modeste signe de cette reconnaissance pour, je cite le texte du décret, «*les mérites et le dévouement exceptionnels en faveur du canton de Fribourg et de sa population ainsi que pour les efforts consacrés au développement de la recherche scientifique dans le canton de Fribourg*».

C'est avec ces propos que je vous remercie, au nom du Conseil d'Etat, d'entrer en matière sur le décret et de le voter massivement.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). C'est avec enthousiasme que le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du projet de décret n° 44 relatif à l'octroi de la citoyenneté d'honneur à M. le Dr Adolphe Merkle et à son épouse, M^{me} Simone Merkle.

Il félicite le Conseil d'Etat de son heureuse et bienveillante initiative. C'est avec le même enthousiasme qu'il va lui donner son soutien.

A personne d'exception, il convient de répondre par un acte d'exception, puisque c'est la première fois que notre canton aura l'occasion d'octroyer la citoyenneté d'honneur à deux ressortissants fribourgeois. Si notre groupe tient à dire sa reconnaissance à M. et à M^{me} Merkle, il tient également à relever les immenses mérites du Dr Adolphe Merkle, qui a été un industriel avant-gardiste et qui a donné une renommée dans ce domaine à notre canton, notamment au travers d'un des fleurons de notre économie, l'entreprise Vibrometer SA à Fribourg. Le Dr Merkle, avec le soutien inconditionnel de son épouse, a conduit cette entreprise comme un vrai entrepreneur, c'est-à-dire en s'assurant du bien-être et de la satisfaction de ses collaborateurs en leur offrant des conditions de travail et sociales bien en avance sur son temps. Le Dr Merkle avait compris que la réussite ne pouvait être celle d'un homme seul mais bien celle d'un homme qui savait s'entourer de bons collaborateurs en les faisant participer aux résultats de ses succès.

J'ai eu personnellement l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises cet homme d'exception. Je peux vous dire que sa personnalité m'a profondément marqué. Son sens inné du respect, de l'écoute allié à un esprit de synthèse parfaitement rôdé, me laisse un souvenir inoubliable. Le Dr Merkle et son épouse caressaient depuis plusieurs années un projet de soutien à nos hautes écoles. Cette donation exceptionnelle a permis la création d'un Institut Adolphe Merkle, qui va pouvoir développer des travaux de recherche dans le domaine des nanosciences et des sciences des matériaux. Cet institut disposera de moyens importants, qui vont certainement lui assurer un développement harmonieux et permettre à notre école de se forger un nom dans ce domaine d'avenir.

Notre canton peut être fier d'avoir reçu pour son Université le plus grand don privé jamais atteint en Suisse. Si les noms du Dr Merkle et de M^{me} Merkle resteront à tout jamais liés au développement et à l'histoire de l'Université de Fribourg, notre canton se doit de les remercier d'une manière tangible. Un de ses seuls moyens est de reconnaître officiellement le mérite des donateurs et c'est au travers de la citoyenneté d'honneur que le Conseil d'Etat souhaite le faire.

Si c'est avec enthousiasme que notre groupe soutient cette citoyenneté, il vous demande, Mesdames et Mes-

sieurs les Député-e-s, afin de lui donner l'importance qu'elle mérite et pour qu'elle soit la marque de reconnaissance de l'ensemble des Fribourgeoises et Fribourgeois, de le faire dans une belle unanimité des députés présents. D'avance, je vous en remercie.

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). M^{me} et M. Merkle, sachant que vous nous écoutez, c'est avec une infinie reconnaissance que notre groupe a pris connaissance de votre extraordinaire donation, unique en Suisse par son ampleur et qui ouvre les espoirs les plus fous dans un domaine lui-même porteur d'espérances énormes, puisque la recherche en nanotechnologies offre à la connaissance de vastes champs nouveaux à défricher et des promesses de développement considérables dans l'infiniment petit.

Fribourg vous doit, M. Merkle, mécène éclairé et malheureusement reconnu bien tardivement, un des plus beaux fleurons de l'industrie fribourgeoise, Vibrometer. Grâce à vous, M. Merkle, notre canton entrera dans la cour des grands dans l'infiniment petit. Quand on sait que le marché mondial des produits issus des recherches en nanotechnologie représente déjà plus de 50 milliards par an, on peut s'imaginer son développement futur et les retombées économiques fantastiques pour notre canton et la Suisse entière.

Ce don exceptionnel permettra aussi de consolider la faculté des sciences de l'Université de Fribourg, une aubaine s'il en faut, comme l'a relevé M^{me} la Présidente du gouvernement. Gageons, et là je fais confiance aux gouvernements actuel et futurs, que la fondation mise en place respectera la volonté des donateurs en privilégiant, outre la recherche fondamentale, des mandats en faveur des entreprises.

Pour votre savoir-faire, votre savoir-être, votre très grande générosité et votre attachement à ce canton, le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, que je tiens à féliciter, vous accorde à vous, M. Merkle, ainsi qu'à votre épouse cette haute distinction plus que méritée qu'est la citoyenneté d'honneur. J'avoue humblement que c'est bien peu en comparaison de tout ce que vous avez fait, mais c'est notre façon à nous de vous dire aujourd'hui sincèrement merci à tous les deux.

Il va sans dire que c'est à l'unanimité que notre groupe de l'Union démocratique du centre votera ce décret.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Comme tous les Fribourgeois attachés à leur canton et attachés à leur Université, tous les membres du groupe Alliance centre gauche n'ont pu que se réjouir infiniment lorsqu'ils ont appris le don fait par M. et M^{me} Merkle pour l'Université de Fribourg.

Cette Université, c'est également un fleuron de notre canton. Elle rayonne bien au-delà de nos frontières. Et les perspectives qui s'ouvrent en fonction de ce don lui permettront certainement encore d'étendre ce rayonnement. Je dis bien d'étendre ce rayonnement, car si cette manne permet à l'Université de se développer, il n'en reste pas moins que c'est toujours la tâche des pouvoirs publics et notre tâche de lui donner de quoi fonctionner et de pouvoir se développer. Mais là, elle va pouvoir avoir un coup d'accélérateur extrêmement bienvenu. L'Université est ouverte à la recherche et à

l'innovation. Grâce à ce don, ce sont ces départements de recherche et d'innovation qui pourront se développer et nous nous en réjouissons. Ce soutien à l'Université est donc particulièrement bienvenu.

Et nous sommes heureux que ce soutien provienne d'un couple, d'une personne qui a contribué également au développement du canton et, comme déjà dit par mes collègues, au développement d'une entreprise florissante et, tout le monde le relève également, d'un patron soucieux de la qualité du travail offert à ses employés. Je crois que c'est fondamental.

A ce sujet, nous joignons une pensée également à tous ces employés qui ont travaillé pour M. et M^{me} Merkle et qui ont quelque part contribué aussi à la constitution de cette fortune, qui, très gracieusement, nous est offerte par ce couple aujourd'hui. Nous avons également une pensée pour eux.

C'est donc à l'unanimité que le groupe Alliance centre gauche soutient ce décret et votera ce projet d'octroi de citoyenneté d'honneur.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). La citoyenneté d'honneur se donne rarement et toujours à bon escient pour les personnes particulièrement méritantes. Si je puis m'exprimer ainsi, notre canton, par rapport à son Université, a un retour sur investissement.

Grâce à cette donation exceptionnelle, qui permet de mettre en place l'Institut Adolphe Merkle, Fribourg va se trouver à la pointe des nanosciences et des nanotechnologies. Elle contribuera à consolider la faculté des sciences de l'Université.

Vous me permettrez de me livrer à trois réflexions. En premier lieu, j'aimerais louer la générosité et l'intelligence de M. et M^{me} Merkle qui font profiter l'Université et élargir sa renommée. C'est aussi un placement dans un secteur de recherches économiques qui est prometteur et qui aura certainement des retombées sur notre économie.

Ensuite, M. et M^{me} Merkle se sont sentis à l'aise dans notre canton. Nos autorités cantonales et les dirigeants de notre Université, au fil des ans, ont eu envers ce couple la sagesse, un contact, une attitude qui leur a convenu et qui les a décidés à faire ce geste exceptionnel.

Enfin, une politique fiscale intelligente a permis de garder cette personnalité sur notre territoire, ce qui s'est traduit par un attachement à notre haute école et à son canton. C'est une belle leçon pour les partisans de la politique de la poule aux œufs d'or et d'une fiscalité outrancière.

En conclusion, M. et M^{me} Merkle, vous faites partie de la race des seigneurs et nous vous adressons un immense merci.

Le groupe libéral-radical, de manière unanime, se réjouit de vous octroyer la citoyenneté d'honneur du canton de Fribourg et invite tous les députés à en faire de même.

Fürst René (PS/SP, LA). Wohltätigkeit ist der Kitt, der die Gesellschaft zusammenhält, und die den Geber wie den Nehmer in die Solidarität der Generationen und des sozialen, standesübergreifenden Menschseins einbindet. Die Sozialdemokratische Partei hat von der in der

Hochschullandschaft wohl einmaligen Schenkung mit grosser Freude und Dankbarkeit Kenntnis genommen. Freude darum, weil damit die Attraktivität des Bildungs- und Wirtschaftsstandortes Freiburg gestärkt, die wissenschaftliche Forschung der Nanotechnologie als Zukunftsrenner nachhaltig gefördert werden und die Naturwissenschaften einen zusätzlichen Lichtblick für neue Projekte erhält, um welche uns die ganze Schweiz beneiden wird. Wir sind überzeugt davon, dass unsere Universitätsleitung diese Spende nutzbringend für unsere Jugend, für die Wirtschaft und die Forschung einsetzen wird. Diese grossherzige Spende von Herrn Niklaus Adolphe Merkle und seiner Frau Marie Therese Simone Merkle zeugt nicht nur von sachlichem Weitblick, sondern auch von einem emotionalen Zeichen der herzlichen Verbundenheit mit dem Kanton Freiburg und dem Bedürfnis, seiner Universität im Sinne eines sich schliessenden Kreislaufs etwas zurück zu geben.

Dankbarkeit darum, weil wir gemeinsam mit dem Gönnerpaar in deren Lebensherbst am Erntetisch ihres erfolgreichen Wirkens die Früchte geniessen dürfen. Ganz so wie Seneca, der römische Philosoph, sagte, man solle den Wohlstand geniessen, aber gleichzeitig den Wohlhabenden zur Grossherzigkeit und öffentlichen Wohlfahrt ermunterte. Das höchste Gut aber, so befindet Seneca über das glückselige Leben, ist nicht Reichtum, sondern ein Leben, welches mit seiner Natur im Einklang steht. An ihrem Wohnort an den Ufern des Murtensees am Übergang zwischen Flüssig und Fest, ganz nah bei der Natur, möge dem Gönnerpaar, das die Spende an der Schwelle ihres 13. Jahrsiebs entschieden hat, jede Welle, die an ihre Ufermauer brandet, die Freude aus dem Ozean der Emotionen, welche diese Spende in den Herzen der Studenten, der Universitätsleitung und der ganzen Bevölkerung ausgelöst hat, überbringen und sagen: Merci, tout simplement merci beaucoup, M^{me} et M. Merkle.

In diesem Sinne wird die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei diesem Dekret einstimmig zustimmen.

La Commissaire. Je me réjouis de votre unanimité et de transmettre à M. et M^{me} Merkle le résultat des débats de ce matin, en particulier la gratitude de notre république.

Ich freue mich insbesondere, dass dies in beiden Sprachen unseres Kantons gemacht worden ist, denn Zweisprachigkeit liegt Herrn Merkle besonders am Herzen.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 93.*

Projet de décret N° 40 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à dix reprises pour examiner le projet de décret qui vous est présenté. Au cours de ces dix séances, la commission a étudié 113 dossiers, qui concernent 254 personnes, 67 dossiers de première génération et 31 dossiers de deuxième. 125 personnes adultes ont été auditionnées par la Commission des naturalisations. Au terme de ces séances, la commission a donné un préavis négatif pour 15 dossiers, qui concernent 46 personnes. Ces personnes ne remplissent pas les conditions d'octroi du droit de cité telles qu'elles sont définies aux articles 6ss de la loi sur le droit de cité fribourgeois. Ces 15 dossiers auraient dus être retirés du projet de décret qui vous a été transmis.

¹ Projet de décret pp. 2081 ss.

Malheureusement, le Service des naturalisations a omis d'en retirer deux, les dossiers 87 et 98, raison pour laquelle la Commission des naturalisations vous propose une version bis à ce projet de décret. Les trois autres modifications sont mineures et je les commenterai lors de la lecture des articles.

En conséquence, à l'unanimité, la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret et de le modifier selon la version bis de la commission.

Le Commissaire. Vous aurez remarqué que ce décret était un peu plus compliqué que le précédent, puisqu'il a nécessité un projet bis avec des corrections tout à fait justifiées de la part de la commission. Le Conseil d'Etat se rallie bien entendu à ce projet bis.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. A l'article premier, les modifications suivantes sont à effectuer.

Au chiffre 13, ajoutez un astérisque, M^{me} Fluck étant de deuxième génération.

Au chiffre 67, M. Sabri n'est plus célibataire mais marié.

Au chiffre 72, là également, il faut ajouter un astérisque, M. Salih Saied étant de deuxième génération.

Comme déjà annoncé, les dossiers 87 et 98 sont à retirer du décret; ces familles ne remplissent pas encore les conditions définies dans la loi sur le droit de cité fribourgeoise.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à toutes les propositions de la commission.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 78 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP),

Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G.M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 78.*

Motion d'ordre Theo Studer/René Fürst (demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat MA4008.07 – ligne à haute tension Galmiz–Yverdon)¹

Prise en considération

Studer Theo (PDC/CVP, LA). Les députés du district du Lac requièrent que le mandat concernant la ligne à haute tension Yverdon-Galmiz soit traité d'urgence. Je me réfère aux documents qui vous ont été distribués hier.

Pourquoi cette urgence? Je ne veux pas énumérer tous les arguments du mandat, on en discutera plus tard. Cependant, il faut quand même relever que le projet, notamment dans la région de Misery-Courtion et Villarepos fait peur et crée des angoisses auprès de la population. Des pylônes gigantesques, d'une hauteur de 90m et plus, seraient placés dans un paysage qui jusqu'à maintenant était préservé. L'impact sur la nature serait énorme. Le tronçon passerait près du village de Chandossel, qui est recensé d'importance régionale à l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse. Le projet correspond à une technique arriérée. Ces dernières années, des techniques plus modernes ont été développées telles que câblage souterrain. Ces nouvelles techniques ont été appliquées à l'étranger. De toute façon, ces nouvelles techniques méritent d'être examinées. Généralement, la Suisse donne un bon exemple de l'application des nouvelles technologies. Le mandat ne demande pas la suppression du projet de la ligne à haute tension, mais il demande au moins que l'application de nouvelles techniques soit examinée.

En outre jusqu'à maintenant, la preuve de la nécessité de la réalisation de ce projet n'a pas été fournie. Actuellement, les plans du tronçon sont à l'enquête publique. Elle dure jusqu'au 7 janvier 2008. Par la suite, le Conseil d'Etat devra se prononcer et, par la suite, les oppositions et les requêtes d'expropriation seront traitées. Vu cette procédure actuellement en cours, nous ne pouvons pas attendre cinq mois jusqu'à ce que le mandat soit traité, sinon nous risquons d'être mis devant des faits accomplis. En Valais, le Grand Conseil vient d'approuver une proposition pareille concernant

une ligne à haute tension. La population touchée dans le canton de Fribourg vous saura gré d'accepter l'urgence et, plus tard, le mandat.

Fürst René (PS/SP, LA). Die Deputation des Seebezirks hat am 12. Dezember einen Auftrag zuhanden des Staatsrates betreffend die Hochspannungsleitung Galmiz – Yverdon deponiert. Die geplante Hochspannungsleitung beunruhigt die Bevölkerung des Seebezirks, und zwar nicht nur der Dorfschaften Misery-Courtion und Villarepos, sondern auch unsere Bevölkerung in den Dörfern Burg, Altavilla und entlang der Hochspannungsleitung sind beunruhigt. Wir Grossräte des Seebezirks haben als Deputation diese Beunruhigung aufgenommen und haben darum dieses Mandat eingereicht.

Das Projekt der Hochspannungsleitung Galmiz – Yverdon ist ein altes Projekt, in dem neue technische Entwicklungen keine Berücksichtigung gefunden haben. Das Projekt hat für unsere Region folgenschwere Tragweite, insbesondere in Bezug auf die geografische Dimension, auf den Umfang der Bauten und auf den zweifellos tiefen Eingriff in eine bisher intakte Natur. Das heisst, wir werden nicht nur touristisch, sondern auch gesundheitlich Folgen haben, die wir heute noch nicht absehen können. Und bereits finden erste Rodungen entlang der Linienführung statt, das heisst, wir müssen jetzt handeln und nicht erst in fünf Monaten. Ich habe in den letzten Tagen noch nie so viele Wortmeldungen gehört zum Thema «Energies Renouvelables».

Das heisst doch, irgendwo ist das Thema Energie, grüne Energie angekommen. Und wann und wo, wenn nicht hier und jetzt, sollten wir uns Gedanken machen, auch wenn der Chef von EOS Anderes aussagt, aber wann und wo, wenn nicht hier, müssten wir uns Gedanken machen zu Alternativen?

Mit diesem dringlichen Antrag möchten wir den Staatsrat dazu veranlassen, einerseits beim Bundesrat so schnell wie möglich, aber spätestens bis Ende Januar im Sinne des Auftrages und mit seiner Stellungnahme im Sinne der Ziffer 2 zu intervenieren. Wir erwarten, dass die Deputation, die Gemeinden und die Bevölkerung vor der Stellungnahme des Staatsrates an den Bundesrat eine umfassende Einsicht erhalten in die Prüfungsergebnisse, Abklärungen und Machbarkeitsstudien zum Projekt der Hochspannungsleitung Galmiz – Yverdon. Und betreffend dieser Prüfung, da meinen wir nicht eine Prüfung durch die EOS, welche Partei ist in dieser Sache, sondern eine neutrale Prüfung. Die Deputation des Seebezirks empfiehlt Ihnen, diesen Ordnungsantrag und damit die Dringlichkeit des Auftrages anzunehmen.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Wie schon die Vorredner erwähnten, der Seebezirk und insbesondere die Gemeinde Villarepos ist von der Planung und dem allfälligen Bau der EOS-Hochspannungsleitung Galmiz – Yverdon stark betroffen. Wir wissen alle, dass unsere heutige Gesellschaft und Wirtschaft ohne Strom nicht mehr denkbar ist, und dass dieser von uns allen benötigte Strom irgendwie transportiert werden muss. Wir erwarten aber, dass der Eingriff in Landschaft und Umwelt, die diversen Auswirkungen, die Kosten für

¹ Déposée le 12 décembre 2007, BGC p. 1959.

eine alternative Linienführung oder Verkabelung seriös und vor allem neutral abgeklärt werden. Da der Staatsrat im laufenden Planungsverfahren involviert und somit zuständig ist, fordert ihn die gesamte Deputation des Seebezirks mittels dringendem Mandat auf, die nach unserer Meinung dazu notwendigen Schritte beim Bund zu unternehmen. Unsere Fraktion steht voll hinter diesem Mandat. Im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei bitte ich Sie, verehrte Kolleginnen und Kollegen, dem vorliegenden dringlichen Mandat zuzustimmen.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je viens de participer il y a dix jours à une séance avec des responsables de cette ligne à haute tension, qui donnera 350 000 volts sur des régions de notre pays, de notre canton. Lors de cette séance, qui touche à un remaniement parcellaire de la Haute Broye, notamment Cheiry et Chapelle, je me suis permis de poser de nombreuses questions sur les impacts de cette ligne à haute tension. Je peux vous dire que lors de ce contact que nous avons eu, certaines informations étaient très floues. Des impacts négatifs, il y en a et il y en aura. Mais à court ou à moyen terme, ces gens-là ne peuvent que très rarement poser un pronostic. J'ai posé la question sur la santé des gens. Vous savez ce que c'est que 350 000 volts qui vous tombent dessus alors qu'aujourd'hui on parle de téléphones portables qui peuvent causer des dégâts irréversibles. 350 000 volts! J'ai eu l'occasion, il y a deux jours, d'aller voir une ligne à haute tension où la densité des volts est de beaucoup inférieure et lorsque vous êtes dessous, vous entendez ce grésillement! Alors, pensez ce que ce sera avec une valeur ajoutée à ce chiffre-là! La santé des gens, oui! Je m'inquiète aussi pour les agriculteurs, qui sont confrontés aujourd'hui à un appareil sophistiqué, électronique, etc., des tracteurs – cela peut être des voitures. On a affirmé qu'il y avait eu des cas où des tracteurs avaient été complètement immobilisés dans un environnement de ces lignes à haute tension. Vous me direz que ce n'est pas grave. Mais, moi, ce qui m'inquiète le plus, c'est la santé des gens, la santé de tous ceux qui sont sous ces lignes. Je crois que voter cette motion en urgence est important. Il faut que les gens soient renseignés. Il ne s'agit pas seulement de «foutre» un peu d'argent sur la table pour indemniser. Je crois qu'on doit, à court terme, étudier sérieusement ces lignes qui, pour moi, vont créer des dégâts irréversibles.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a examiné la requête de nos collègues Studer et Fürst, lesquels agissent au nom de la députation du Lac et doit admettre que leur démarche paraît tout à fait justifiée. En effet, la mise à l'enquête de ce grand projet de transport d'énergie électrique ne laisse personne indifférent. Il est clair que cette ligne à haute tension va s'inscrire à tout jamais dans le paysage lacois à l'image d'autres lignes sillonnant notre pays. Nous savons tous qu'une telle installation est nécessaire pour assurer l'approvisionnement indispensable aux activités économiques et autres de certaines régions. Nous ne pouvons y être opposés.

Toutefois, nous comprenons l'inquiétude de la population du district du Lac, qui se pose certaines questions relatives aux nuisances liées à de telles installations. Il faut reconnaître qu'il n'a jamais été établi qu'une telle construction avait des effets néfastes sur la santé. De plus, nous notons que l'étude liée à ce projet est très ancienne et que les députés du Lac s'interrogent sur la nécessité de la mettre à jour. Existe-t-il d'autres techniques, par exemple la construction en souterrain pour ce genre de transport d'énergie? Personne ne connaît la réponse. Aussi, il paraît nécessaire de pouvoir répondre à cette question, ce que demandent au Conseil d'Etat les auteurs de ce mandat. L'urgence se justifie par le fait que le délai de mise à l'enquête échoit en janvier 2008 déjà.

Aussi le groupe démocrate-chrétien va soutenir l'urgence tout en demandant au Conseil d'Etat d'intervenir dans les délais impartis pour obtenir une expertise à ce sujet.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). A titre personnel, je soutiendrai et le décret d'urgence et le décret au fond. Comme l'a dit M. Fürst, c'est un vieux projet. Je m'en suis occupée il y a plus de vingt ans en tant que chargée d'affaires de Pro Natura. Déjà à l'époque, nous avons dénoncé ce projet, qui saccage des valeurs naturelles irremplaçables. Je ne peux pas croire qu'en vingt ans on n'ait pas pu trouver un autre tracé, qu'on n'ait pas pu trouver une autre technique quand on sait comme la Suisse est inventive en ces matières. Donc, je soutiendrai fermement le décret qui est déposé contre ce projet et j'attends de l'EOS qu'il trouve un autre tracé pour cette ligne. Je vous remercie.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je comprends le souci de la population lacoise. Je comprends aussi que ce souci soit porté par les élus du district du Lac. Je le partage aussi, mais faisons attention de ne pas court-circuiter un peu aussi la finalité. Nous avons un engorgement au niveau du transport de cette énergie, dont tout le monde a besoin. Si, lorsque vous êtes devant votre ordinateur, tout à coup il y a une panne d'énergie, tout le monde est déçu. Il y a vraiment une urgence de créer ces lignes pour transporter ces courants électriques. Le fait de dire l'impact sur la nature est trop fort, l'impact sur le paysage est trop fort; vouloir enterrer ces lignes ne résout pas non plus l'impact sur l'environnement. Avec ces gros câbles pour transmettre ces kilowattheures à forte tension, il y a aussi un impact très fort sur le sol. Il faudra aussi faire la pesée des intérêts. L'énergie, tout le monde en a besoin. Tout le monde en a besoin. On est en carence maintenant sur le plan Suisse par rapport à la consommation énergétique. Donc, faisons attention de ne pas faire un autogoal vis-à-vis de la finalité que la population veut rechercher en s'opposant au passage de cette ligne. Oui, sur des alternatives mais aussi oui pour le passage de ce courant! On en a besoin.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich stelle fest, nicht nur der Gemeindepräsident von Villarepos, sondern die ganze Deputation des Seebezirks scheint wegen dieser geplanten Lei-

tung unter Hochspannung zu stehen. Angesichts dieser Situation ist es wohl unumgänglich, dass auch der kantonale Energieminister sich der Angelegenheit mit erneuerter Energie annimmt.

Je ne peux et ne veux pas prendre position aujourd'hui sur le contenu du mandat. Le Conseil d'Etat fera une appréciation de la situation au début de l'année prochaine et prendra des mesures, si nécessaire.

J'aimerais déjà souligner que le Conseil d'Etat, dans sa réponse à une pétition, a clairement souligné le fait que la réalisation d'une ligne électrique dépend du droit fédéral. Dans le cadre de la procédure d'approbation des plans, les cantons ne sont appelés qu'à émettre un préavis en relation avec l'application des dispositions légales spécifiques sur leur territoire. Leur marge de manœuvre est alors très limitée.

Le Conseil d'Etat est conscient que l'implantation d'une ligne à haute tension génère inévitablement des nuisances pour les personnes directement concernées. Le tracé d'une nouvelle ligne doit dès lors minimiser ces nuisances. Il y a, semble-t-il, un manque d'information de la part des promoteurs de cette ligne. La Direction de l'économie et de l'emploi va entreprendre des démarches auprès d'EOS pour que cette information puisse être améliorée. Le Conseil d'Etat fera, comme je l'ai dit tout à l'heure, une analyse de la situation au début de l'année prochaine et décidera si oui ou non il doit intervenir auprès de la Berne fédérale. Afin de prendre des décisions sur une base objective, j'ai déjà mandaté le Service des transports et de l'énergie de prendre contact avec la Confédération pour éclaircir les points soulevés par les opposants. Une séance aura lieu la semaine prochaine déjà. Dans tous les cas, le Conseil d'Etat demandera à la Confédération que celle-ci justifie clairement la nécessité du choix d'un tracé aérien plutôt que d'autres solutions. Je dois cependant quand même souligner que le Conseil d'Etat doit pouvoir analyser la question également sous l'angle de l'intérêt général, cette ligne étant une infrastructure d'utilité publique indispensable pour un approvisionnement sûr en électricité pour le canton et pour toute la Suisse occidentale. Alors, en conclusion, je ne veux pas vraiment m'opposer à l'urgence, mais je dois quand même vous rendre attentifs que vous ne pouvez pas traiter le mandat avant la session de février. Je dois alors vous dire très clairement qu'il ne sert pas à grand chose de brûler les étapes. En février, au plus tôt, vous aurez la possibilité de discuter le contenu du mandat. Mais je peux vous assurer que le Conseil d'Etat prendra au sérieux la question posée. Cette urgence que vous aurez décidée aujourd'hui aura la valeur d'une sorte de pétition du Grand Conseil et le Conseil d'Etat la prendra bien en considération.

Fürst René (PS/SP, LA). Lieber Herr Staatsrat, ich bin überhaupt nicht mit Ihnen einverstanden, Sie haben offenbar das Mandat nicht begriffen. Es ist ein Auftrag, verstehen Sie, nicht ein wollen oder nicht wollen. Es ist ein Auftrag der Deputation an den Staatsrat, zwei Punkte zu machen.

Einerseits, nicht Stellung zu nehmen zum Planauflageverfahren bis die Resultate vorliegen.

Und zweitens, beim Bundesrat vorstellig zu werden. Und nicht, dass Sie noch gross entscheiden.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich muss es deutsch und deutlich sagen, Herr Grossrat Fürst, ein Mandat muss auch entsprechende Verfahren berücksichtigen. Es ist das Verfahren analog zum Verfahren der Motion. Das heisst, Sie stellen einen Antrag, der Staatsrat kann dazu Stellung nehmen und innert fünf Monaten muss er Ihnen dann einen Antrag stellen, wie Sie darüber entscheiden sollten. Und Sie werden dann in dieser Session, nach fünf Monaten, entsprechend entscheiden. Sie können heute über die Dringlichkeit entscheiden und sagen, der Staatsrat solle möglichst bald diese Antwort geben. Und wir sind bereit, auf diese Dringlichkeit einzutreten. Was ich gesagt habe ist einfach dies: Sie werden den Inhalt des Mandats trotzdem erst frühestens in der Februar-Session diskutieren können und nicht schon heute.

– Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 83 voix contre 1. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 83.*

A voté non:

Hunziker (VE, PLR/FDP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Bussard (GR, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP). *Total: 3.*

– Le mandat MA4008.07 est ainsi traité selon la procédure urgente conformément au texte de la motion d'ordre.

Projet de loi N° 41 modifiant la loi sur la promotion économique¹

Rapporteur: **Jean-Pierre Siggen** (PDC/CVP, FV).
Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Première lecture: suite

ART. 1

ART. 15: SUITE

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Herr Staatsrat Vonlanthen hat mich gestern als Urheber des Antrags in der Kommission identifiziert. Ich möchte aber hier präzisieren, dass es nicht mein Antrag ist, sondern selbstverständlich der Antrag der Kommission, den ich mit Überzeugung unterstütze.

Der Antrag der Kommission verdient unsere Unterstützung, weil er dem Staatsrat eine zusätzliche Handlungsmöglichkeit in die Finger gibt. Es ist für mich deshalb auch schwer verständlich, dass sich der Staatsrat gegen diese Freiheit wehrt. Die heutige Dynamisierung der Wirtschaft verlangt schnelles Handeln auf allen Ebenen. Dies ist bei der Wirtschaftsförderung in der heutigen, von Konkurrenz belebten Umgebung selbstverständlich auch der Fall. Es könnte zum Beispiel der Fall eintreten, dass der Staatsrat eine Gelegenheit ergreifen müsste, um eine für die Wirtschaftsförderung günstig gelegene Immobilie zu erwerben, sehr schnell zu erwerben, zum Beispiel eine Immobilie auf dem Plateau de Pérolles. Zu warten, bis wir ein Dekret genehmigen, dürfte in manchen Fällen vielleicht des Wartens zu viel sein. Zudem ist der günstige Erwerb von Liegenschaften auch eine Frage der Diskretion. Auch hier bietet der Absatz 4 eine neue Möglichkeit. Die heutige Wirtschaftslage des Kantons erlaubt es, Anlagen in Immobilien zu tätigen. Der Staatsrat braucht dabei keine aufgeblähten neuen Instrumente, sondern könnte dies im Einzelfalle über am Markt tätige private Unternehmen abwickeln. Da es sich um Anlagen handelt, sollen die Geschäfte einen Ertrag abwerfen. Persönlich erwarte ich dabei nicht Renditen, wie sie gestern genannt worden sind, in der Grössenordnung von 5 oder 6%, sondern positiv abgewinkelte Geschäfte, die langfristig Früchte tragen. Eine weiter gehende Handlungsfreiheit in Grundstücksgeschäften scheint mir mehr als angebracht. Ich bitte Sie deshalb, den Antrag der Kommission zu unterstützen.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). L'article 15, comme l'article 14, donnent la possibilité très intéressante que l'Etat puisse acquérir lui-même des terrains afin de mieux maîtriser le développement économique et territorial.

Quand quelques journalistes actifs au sein de Pro Fribourg ont fait cette proposition au début des années nonante – on l'avait fait notamment pour empêcher que les terrains le long de la nouvelle autoroute A1 se remplissent de dépôts et de centres de distribution avec des places de travail sans grande valeur ajoutée – on

nous a traités «d'écologistes dangereux» et «d'extrémistes de gauche». Nous étions un peu étonnés de cette qualification, car nous nous étions inspirés de l'exemple donné par un certain M. Couchepin, qui appliquait cette politique avec succès dans sa ville de Martigny. Aujourd'hui, je suis contente que Fribourg introduise cette possibilité, qui a déjà fait ses preuves dans de nombreux autres cantons. Pourtant, j'aimais bien le petit mot «exceptionnellement» dans l'article 15 al. 3, car, si c'est un instrument qui permet de mieux planifier et d'intervenir là où il y a vraiment des décisions stratégiques à prendre, il ne faut pas se leurrer, cela pourrait avoir aussi des effets contre-productifs. Cela ne doit pas être un instrument qui permet une concurrence entre communes pour l'acquisition de terrains. Donc, on ne veut pas que chaque syndic commence à rêver de sa petite zone industrielle! Pour donner quelques exemples récents, ce n'est pas un instrument – et, là, le terme de *high-tech in the green* est peut-être un peu trompeur – ce n'est pas un instrument qui devrait permettre, par exemple, de construire une fromagerie industrielle à Heitenried en zone agricole, bâtie d'ailleurs interdite par le Tribunal administratif récemment. Ce n'est pas, par exemple, cette usine Franck Muller dans la zone agricole, si je ne me trompe pas, annoncée une fois à Avry-devant-Pont. Si la fromagerie en question se construit par contre dans la zone industrielle de Guin, c'est excellent! Si l'usine Franck Muller se construit, par contre, dans une zone industrielle, par exemple, autour de Bulle, c'est excellent! Donc, c'est vraiment le terme de «stratégique» qu'il faut prendre ici en compte.

Concernant l'article 15 al. 4, c'est une tout autre histoire. C'est un élément complètement étrange, voire étranger, dans cette loi. C'est quelque chose qui permettrait la spéculation avec des terrains immobiliers par l'Etat. Nous trouvons que ce n'est pas la tâche de l'Etat de verser dans la spéculation immobilière. Ce serait même un danger pour l'Etat. A quand la première discussion au Grand Conseil sur des pertes budgétaires de l'Etat à cause d'hypothèques «*subprime*»? C'est une discussion que nous ne voudrions pas mener ici.

Nous demandons donc que vous vous teniez à la version initiale du Conseil d'Etat pour l'article 15 al. 4; telles ont été les discussions au sein du groupe Alliance Centre Gauche.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Zu Artikel 15 Absatz 4 würde ich sagen: Mission impossible! Entweder wollen Sie fördern, oder Sie möchten einen angemessenen Ertrag erreichen. Dieses Instrument ist ja für Terrains oder Liegenschaften, die nicht interessant sind für die Privaten. Denn Firmen, die hierher kommen, die interessante Arbeitsplätze haben, die haben oft nicht das Geld, um grosse Beträge zu bezahlen. Das sehen wir auch, dass die Einkaufszentren einen viel besseren Bodenpreis bezahlen als andere Firmen, die sich auch interessieren. Deshalb können Sie entweder fördern oder einen angemessenen Ertrag erreichen. Und in diesem Sinne wird die FDP-Fraktion für die ursprüngliche Fassung, also ohne diesen Absatz 4, stimmen.

¹ Message p. 2088; entrée en matière et début de la première lecture le 13 décembre 2007, BGC p. 1974.

Noch eine Bemerkung: Was Kollegin Christa Mutter gesagt hat wegen «ausnahmsweise». «Ausnahmsweise» hier ist für den Kanton gedacht und nicht für die Gemeinden. Und die Frage von der Aufgabe des Staates im Artikel 15 und die andere Frage, die sie angesprochen hat, wird in der Zonenplanung diskutiert und nicht mit dem Erwerb für das Terrain.

Berset Solange (PS/SP, SC). Concernant cet article 15, je l'avais annoncé dans le cadre de l'entrée en matière, le groupe socialiste réinterviendrait, puisqu'en fait, concernant l'alinéa 4 proposé par la commission, le groupe socialiste n'est pas d'accord d'ajouter cet alinéa. Il ne voit pas ce que vient faire ici un placement financier pour acheter des terrains, pour placer la fortune de l'Etat pour acheter des terrains, puisque, implicitement, si on prend l'article tel qu'il est rédigé et proposé à l'alinéa 3 («*Afin de répondre à des besoins économiques stratégiques, il peut acquérir des terrains et des bâtiments.*»), ceci paraît suffire entièrement. Si tout d'un coup le cas se présente, le Conseil d'Etat a tout loisir de pouvoir intervenir par le biais de cet alinéa 3. Je vous demanderai donc de ne pas appuyer l'alinéa 4 et d'en rester à la version initiale du Conseil d'Etat, à part l'alinéa 3, où le groupe se rallie à la proposition d'enlever «à titre exceptionnel», parce qu'on estime que forcément s'il doit acquérir quelque chose, l'Etat ne peut pas être un acquéreur potentiel systématique. De facto, on estimait que l'exceptionnel pouvait être tracé.

Merci donc de suivre l'article 15 suivant la version initiale du Conseil d'Etat.

Le Rapporteur. La commission maintient sa proposition à l'alinéa 3 et à l'alinéa 4 avec, de mon côté, le commentaire suivant. La fortune du canton de Fribourg, qui permettrait ce placement, a comme qualité de devoir fondre très rapidement. Eh bien, ce placement, c'est l'occasion d'éviter la fonte trop rapide en faisant un choix intéressant qui pourra durer.

Deuxième remarque, un revenu correct, dans le sens qui a été exprimé par la commission, signifiait un placement dont le rendement ne soit pas négatif. Cela ne voulait rien dire et cela ne veut rien dire de plus. Nous avons, dans la commission, aussi discuté de la remarque faite hier par M. le Député Moritz Boschung, à savoir des contradictions qu'il peut y avoir entre une politique foncière active et le droit foncier rural. La question avait été soulevée auprès du commissaire, qui répondra peut-être sur ce point.

Enfin, dernière remarque de mon côté, il y a une différence entre l'alinéa 3, dans les capacités d'acquisition qu'il donne, et l'alinéa 4. L'alinéa 3 se limite aux besoins économiques stratégiques et l'alinéa 4 que nous proposons parle de promotion économique, ce qui est évidemment plus large. Il n'y a donc pas doublon.

Le Commissaire. Herr Grossrat Bapst, der Staatsrat dankt der Kommission eigentlich für dieses Geschenk und diesen grösseren Handlungsspielraum, der vom Grossen Rat gegeben werden will. Er sagt einzig, dass er nicht an die Praktikabilität dieses Instruments glaubt.

Erstens ist nicht damit zu rechnen, dass das Vermögen sehr lange ein Vermögen bleibt beim Kanton.

Und zweitens ist auch zu sagen, dass dieser Ertrag, der anvisiert ist, nicht erzielt werden kann.

Wir sind der Auffassung, dass Absatz 3 von Artikel 15 genügt, um unsere aktive Bodenpolitik umzusetzen. Also trotz der Weihnachtszeit muss Ihnen der Staatsrat dieses Geschenk leider zurück geben.

M^{me} Christa Mutter, je peux vous assurer que, même si on trace les trois mots «A titre exceptionnel» à l'alinéa 3, le Conseil d'Etat ne veut agir que subsidiairement, ce sont en premier lieu les communes qui doivent agir dans ce contexte-là. Concernant votre remarque selon laquelle vous avez des craintes que tout d'un coup chaque syndic aimerait bien faire sa propre zone industrielle, j'aimerais quand même vous rendre attentive à l'article 15 alinéa premier, qui prévoit que le Conseil d'Etat désigne vraiment les terrains et bâtiments stratégiques.

Je dois encore répondre à la question d'hier de M. le Député Moritz Boschung, qui met le doigt sur une question pertinente et très sensible, c'est-à-dire le droit foncier rural. Concrètement, l'Etat et les communes ont-ils la possibilité d'acheter des terrains agricoles à des prix raisonnables pour réaliser cette politique foncière active? Les règles du droit foncier rural prévoient notamment que l'acquisition par une collectivité publique est autorisée, premièrement, quand elle est nécessaire à l'exécution d'une tâche publique et, deuxièmement, comme vous l'avez dit vous-même hier, M. Boschung, quand elle sert au réemploi, c'est-à-dire à échanger des terrains avec des agriculteurs possédant des parcelles idéalement situées.

Dans ce contexte, la question centrale est si l'achat des terrains pour le développement économique peut être interprété comme une tâche publique. Moi, j'aimerais bien l'interpréter dans cette direction. Si ce n'est pas le cas, je pense que seule une modification du droit foncier rural fédéral aidera, mais une libération du droit foncier rural au niveau fédéral me semble être, pour l'instant en tout cas, politiquement assez difficile.

Néanmoins, les nouvelles dispositions dans la loi sur la promotion économique nous donnent au niveau cantonal une marge de manœuvre intéressante. L'Etat et les communes peuvent en tout cas acquérir des terrains en zone d'activité. La question du droit foncier rural sera analysée de manière approfondie dans le cadre de la concrétisation des nouvelles dispositions.

– Alinéas 1 et 2 adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

– Alinéa 3 modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

– Au vote, la proposition de la commission (projet bis) demandant l'ajout d'un alinéa 4 est rejetée par 51 voix contre 37 et 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE,

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2107 ss.

PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Colomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 37.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 51.*

Se sont abstenus:

Brodard (SC, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP). *Total: 2.*

SECTION 4 DU CHAPITRE 3 (INTITULÉ ET ART. 16); INTITULÉ DU CHAPITRE 4

– Adoptés.

ART. 17 ET 18

– Adoptés.

ART. 19

Le Rapporteur. A l'article 19, concernant le programme pluriannuel de mise en œuvre à l'alinéa 2, la commission propose de rajouter «*et des acteurs régionaux*», tout à la fin, c'est-à-dire que le programme prend en compte non seulement le plan directeur cantonal, les plans directeurs régionaux et les objectifs de politique sectorielle concernés mais également des acteurs régionaux afin de renforcer cette position conformément à mon intervention dans l'entrée en matière.

Le Commissaire. Der Staatsrat ist mit dieser Änderung einverstanden.

– Modifié selon proposition de la commission.

ART. 19A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Il s'agit à l'article 19a (nouveau) d'une correction ne concernant que la version alle-

mande, pour laquelle nous avons remplacé le verbe «*vorgelegt werden*».

Le Commissaire. Zum Glück hat es in den Kommissionen auch noch Sprachspezialisten. Und der Staatsrat ist ganz der Auffassung der Kommission, dass diese Neuformulierung besser ist.

– Modifié selon proposition de la commission.¹

ART. 19B (NOUVEAU)

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). J'ai en effet déposé un amendement à cet article 19b al. 1, qui consistait à ajouter: «*Les contributions financières sont accordées au minimum conformément aux dispositions de la législation.*» Après réflexion, je veux mieux préciser cet amendement. Je retire donc celui-ci et j'ai déposé un deuxième amendement pour un alinéa 1^{bis}.

J'ai posé la question hier dans le débat d'entrée en matière sur la relation entre le volume de la contribution financière cantonale et de la contribution financière fédérale. Soit j'ai mal compris la réponse qui m'a été donnée, soit celle-ci n'était pas suffisamment claire, c'est pourquoi j'ai déposé ces deux amendements et, pour finir, un seul amendement, qui permet de clarifier ce point.

Je voudrais dire que je partage l'avis de ceux qui ont souligné dans le débat d'entrée en matière que le canton doit mener une politique volontariste de soutien à l'innovation, de soutien aux projets générateurs de valeur ajoutée. Cependant, cette politique ne doit pas être seulement limitée au volume des contributions fédérales. Comme déjà indiqué aussi dans le débat d'entrée en matière, la Confédération limite sa contribution à un peu plus de 2 millions par année pour les quatre prochaines années. C'est peu, c'est même moins que la défunte LIM. Cela permet en outre de faire un commentaire au-delà du changement de paradigme ou de la révolution copernicienne que représente la LPR, on constate qu'elle fait aussi partie des mesures d'économie de la Confédération.

J'en viens à mes amendements. Dans un premier temps, j'avais ajouté «*au minimum*» en ce qui concerne les contributions financières accordées conformément aux dispositions de la législation fédérale. Malheureusement, cette proposition attribue la qualification minimale à l'ensemble des dispositions de la législation fédérale et ce n'est de loin pas mon souhait. Mon souhait était de ne pas limiter la contribution financière à la seule contribution financière de la Confédération. C'est pour cela que je vous propose, sous forme d'un amendement à l'article 19b, un alinéa 1^{bis} qui précise que: «*L'Etat peut – c'est potestatif – allouer des contributions financières qui excèdent les montants des contributions fédérales.*» Cet amendement prévoit donc que le canton puisse – c'est potestatif, je le répète – allouer des contributions financières même s'il n'y a pas l'équivalent de la contribution fédérale. Force est de constater que, initialement prévues à 5 millions par année, les contributions fédérales se sont réduites à 2 millions. On peut même imaginer qu'à l'avenir cela

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2107 ss.

puisse se réduire encore et ce serait par trop limitatif de limiter la contribution cantonale à l'équivalent de la contribution fédérale.

Voilà l'amendement que je vous propose et vous demande de soutenir.

Berset Solange (PS/SP, SC). En ce qui concerne cet amendement, j'ai l'impression qu'il vient se greffer sur une structure pour les aides financières qui est extrêmement bien réfléchi dans son suivi et par rapport aux informations. Ici, j'ai l'impression qu'on veut dire «peut allouer». C'est évident que le canton, d'après moi, peut toujours allouer des subventions, contributions qui excèdent les montants des contributions fédérales.

J'aimerais juste prendre aussi une chose dont il faut tenir compte dans cette demande d'amendement. Si on prend l'article 25 concernant le fonds cantonal, il est bien précisé que le total du montant sera fixé par voie de décret sur la base du programme pluriannuel. Cela signifie que toutes les bases financières seront déjà prédéfinies dans ce cadre, puisque, dans le cadre de la commission, il a été souhaité que le Grand Conseil soit saisi du programme pluriannuel pour justement pouvoir en discuter et dire: «Là, on aimerait plus – là, on aimerait moins.» En fonction du montant dans le fonds, on pourra dire que le canton mette plus ou on demande que le canton baisse.

A moi, cela me paraît superflu d'ajouter cet amendement.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Bevor ich mir eine Meinung machen kann, möchte ich den Staatsrat bitten, dass er folgende Frage beantwortet:

Ich bin davon ausgegangen, dass einfach die Art der Subventionen nach der Bundesgesetzgebung geht, dass aber der Betrag nicht immer abhängig ist von der Bundesgesetzgebung. Wenn das stimmt, dann ist dieses Amendement überflüssig, und wenn das nicht stimmt, dann müsste das Amendement von Jacques Crausaz angenommen werden, weil wir gesagt haben, die Bundesgesetzgebung und die finanziellen Mittel entsprechen nicht unbedingt den Erwartungen, die wir hier haben, wie man die Regionen und damit den Kanton entwickeln soll.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). J'ai une question allant dans le même sens. Pour me rassurer et pour bien comprendre le système de ces subventionnements, il faudra me dire si j'ai tort ou si j'ai raison.

Si la Confédération met trois, le canton doit mettre au minimum trois. Pourrait-il mettre six, par exemple? Question subsidiaire: A l'alinéa 3, il pourrait cumuler, à titre exceptionnel, d'autres aides pour un projet extraordinaire? Est-ce exact?

Si ce n'est pas le cas, il faudra soutenir l'amendement de mon collègue Crausaz.

Le Rapporteur. Cet amendement, évidemment, n'a pas été discuté comme tel dans la commission. Toutefois, la commission a posé cette question et il lui a été répondu par l'affirmative.

Le Commissaire. Malheureusement, hier, je n'ai pas été suffisamment clair vis-à-vis de M. Crausaz. J'essaierai d'être un peu plus clair tout à l'heure.

Je confirme que la Confédération demande que les cantons versent au minimum le même montant que la Confédération. Dans le calcul de M. Bapst, c'est 3 + 3! Mais le canton peut également dire: «Comme elle ne nous donne que deux, nous voulons également donner trois ou même quatre, pour vraiment mener une politique régionale raisonnable.» Mais je dois quand même dire, comme le Conseil d'Etat l'a mis à l'alinéa premier de l'article 19b, les contributions financières sont accordées conformément aux dispositions de la législation fédérale, c'est-à-dire, comme déjà dit hier, on ne veut pas mener deux différentes politiques régionales, une politique régionale fédérale et une cantonale. Mais alors là, on prendra les mêmes critères mais, bien évidemment et j'espère que ce sera le cas, le Conseil d'Etat pourra vous proposer au début de l'année prochaine un décret avec un crédit-cadre qui ira au-delà des 9 millions de francs que la Confédération sera prête à nous donner. Avec ce montant-là, dans le décret que vous discuterez au début de l'année prochaine, on aura la possibilité ensuite de financer différents projets.

Comme je l'ai déjà dit, je n'ai malheureusement pas non plus pu discuter avec le Conseil d'Etat de cet amendement. Je dois alors formellement m'y opposer, mais je dois quand même dire qu'il va tout à fait dans la direction de l'intention du Conseil d'Etat. De ce fait, il ne serait pas contraire à son intention.

– Au vote, l'amendement Crausaz est accepté par 50 voix contre 30. Il y a 2 abstentions.

– Modifié selon l'amendement Crausaz.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 50.

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR,

PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 30.*

Se sont abstenus:

Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

ART. 19C (NOUVEAU)

Le Rapporteur. La commission propose comme modification: «*Pour les tâches liées à la politique d'innovation régionale, l'Etat collabore avec les acteurs régionaux.*»

Cette proposition de modification rejoint ce que j'ai déjà dit plusieurs fois, à savoir le renforcement de la position des acteurs régionaux en demandant au gouvernement la collaboration. Ensuite, la méthode pour le faire, c'est: «*Il peut conclure des mandats de prestations.*»

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition, à cette modification de la commission.

– Modifié selon proposition de la commission.¹

ART. 21 AL. 1, ART. 23 AL. 3 ET ART. 23A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Cet article 23a (nouveau) concerne le suivi des projets politiques d'innovation régionale. Il a été plusieurs fois discuté dans notre commission de l'information que reçoit le Grand Conseil concernant le développement de cette politique d'innovation régionale. On a, à cet article 23a, la réponse à l'alinéa 2 avec le rapport sur les activités. Il est accepté par la commission.

Le Commissaire. Dans la commission, il y a eu vraiment une discussion intense concernant cet article et je me suis engagé à souligner en discussion en plénum que les résultats des évaluations seront transmis au Grand Conseil à deux occasions.

Premièrement, il y aura chaque année une information succincte sur la réalisation de ces projets LPR dans le cadre du rapport annuel. Deuxièmement, dans le cadre du décret pour une prochaine tranche du crédit-cadre de quatre ans, le Conseil d'Etat informera sur les résultats consolidés de la période passée.

Je tenais à préciser ce point-là et donner cette information complémentaire.

– Adoptés.

ART. 25 TITRE MÉDIAN

– Adopté.

ART. 25A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Cet article concerne donc le fonds cantonal. Nous proposons deux modifications.

A l'alinéa 3, nous vous proposons d'ajouter: «*Leur total est fixé par voie de décret sur la base du programme pluriannuel selon l'article 19.*» Il s'agit de

donner la possibilité au Grand Conseil de pouvoir discuter du programme pluriannuel et on le fait avec l'occasion qui nous est soumise du décret concernant le crédit pluriannuel.

A l'alinéa 4, qui concerne les modalités de fonctionnement du fonds, nous proposons de supprimer «*en particulier, son plafond*», puisque le règlement d'exécution de ce fonds comportera les éléments de fonctionnement. Nous ne voyons pas pourquoi il faudrait en sortir un élément pour le mettre au niveau de la loi.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat est d'accord avec ces modifications.

– Modifié selon proposition de la commission.²

ART. 25B (NOUVEAU)

– Adopté.

ART. 29 ET 30

– Adoptés.

ART. 2 ET 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. Là également, le Conseil d'Etat essaiera de mettre en vigueur rétroactivement cette loi au 1^{er} janvier 2008.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1

ART. 1 AL. 1, 2^E PHR. (NOUVELLE) À ART. 14

– Confirmation de la première lecture.

ART. 15

Le Rapporteur. La proposition de la commission, à l'al. 4, est un élément dont nous avons discuté tout à l'heure, tous les arguments mentionnés dans cette salle aujourd'hui étaient connus par les membres de la commission, qui les ont discutés d'une manière approfondie et nous maintenons donc notre proposition d'al. 4.

Le Commissaire. Ich bleibe beim Antrag des Staatsrates, diesen Absatz 4 nicht in das Gesetz aufzunehmen.

– Au vote, le résultat de la première lecture, opposé à la proposition de la commission (projet bis), est confirmé par 49 voix contre 29. Il y a 2 abstentions.

– Confirmation de la première lecture.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Ducotterd

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2107 ss.

² Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2107 ss.

(SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 49.*

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgné (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 29.*

Se sont abstenus:

Grandjean (VE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

SECTION 4 DU CHAPITRE 3 (INTITULÉ ET ART. 16) À ART. 19A (NOUVEAU)

– Confirmation de la première lecture.

ART. 19B (NOUVEAU)

Le Commissaire. Der Staatsrat bleibt bei der ursprünglichen Stellungnahme, diesen Absatz 1 bis nicht in das Gesetz aufzunehmen.

Le Président. Je vous donne lecture de cet amendement: «L'Etat peut allouer des contributions financières qui excèdent les montants des contributions fédérales.»

– Au vote, le résultat de la première lecture (amendement Crausaz), opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 51 voix contre 31 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgné (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP),

Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 51.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 31.*

Se sont abstenus:

Grandjean (VE, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP). *Total: 2.*

– Confirmation de la première lecture.

ART. 19C (NOUVEAU) À ART. 30

– Confirmation de la première lecture.

ART. 2 ET 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 85 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgné (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP),

SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel-H. (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G.M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 85.*

Se sont abstenus:

Collaud (BR, PDC/CVP), Raemy (LA, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP). *Total: 3.*

Motion M1014.07 André Ackermann (modification de la loi sur les communes [art. 134])¹

Retrait

Ackermann André (PDC/CVP, SC). La motion 1014.07 que j'ai déposée a pour objectif de simplifier la procédure d'approbation des fusions de communes, principalement dans le cas où la fusion concerne des communes avec assemblée communale et conseil général.

Dans le développement de ma motion, je propose deux voies pour arriver à ce résultat.

La première consiste à proposer que pour tout processus de fusion, le vote soit fait par un vote simultané du corps électoral *sans* passer par les législatifs.

La deuxième propose de n'appliquer la règle d'un vote direct et unique par le corps électoral que dans le cas de fusion mixte, c'est-à-dire comprenant des communes avec conseil général et avec assemblée communale; les règles actuelles restant valables pour les cas de fusion dits non mixtes.

Je constate que mes intentions n'ont pas été bien comprises, en premier lieu par le Conseil d'Etat, qui affirme de manière erronée, en page 2 de sa réponse: «*Le fait d'exiger encore un vote supplémentaire aux urnes pour les communes avec assemblée communale constituerait ainsi un doublon à éviter.*» Au contraire, je viens de le dire tout à l'heure, ma proposition est justement de n'avoir qu'un seul vote devant le corps électoral.

Compte tenu de ceci, je crains bien que si le débat avait lieu aujourd'hui, il se ferait dans la confusion. Un peu frustrant, vous l'admettez, pour quelqu'un qui milite ardemment pour une fusion, qu'un tel débat se déroule dans la confusion! J'ai donc décidé de retirer ma motion et d'en présenter une nouvelle, rédigée de manière un peu différente et, je l'espère, un peu plus claire.

– Cet objet est retiré par son auteur. Il est ainsi liquidé.

Motion M1015.07 André Ackermann (modification de la loi sur les communes [art. 135])²

Prise en considération

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse positive. En fait, ma motion propose un amendement à l'article 135 al. 1 de la loi sur les communes, qui a, je le rappelle, la teneur suivante: «*Pour la période administrative au début ou au cours de laquelle la fusion prend effet, les sièges du conseil communal de la nouvelle commune sont répartis entre les communes qui fusionnent proportionnellement au chiffre de leur population, chaque commune ayant droit au moins à un siège. En cas d'élection, les communes forment chacune un cercle électoral.*»

Je propose que cet alinéa soit complété de la manière suivante: «*La convention de fusion peut toutefois prévoir que plusieurs communes se regroupent pour avoir droit ensemble au moins à un siège et former ensemble un cercle électoral.*»

En effet, à mes yeux, la teneur actuelle de la loi et de l'article 135 al. 1 ne tient pas suffisamment compte des cas de fusion englobant de nombreuses communes ou des communes de taille très inégale. Dans ces situations, il peut s'avérer mathématiquement impossible que chaque commune puisse disposer d'un siège dans le conseil communal de la nouvelle commune, l'effectif d'un conseil communal ne pouvant pas être augmenté indéfiniment.

Je souligne encore que mon amendement est formulé sous la forme potestative et que son application nécessitera l'approbation de tous les conseils communaux des communes concernées.

Je vous invite donc à soutenir ma motion.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Die Freisinnige Fraktion hat die Motion von Kollege André Ackermann eingehend diskutiert und folgt den Überlegungen, die er in seiner Motion dargelegt hat. Ich kann aus eigener Erfahrung sagen, bei einer Fusion mit zwei Wahlkreisen, das hat hervorragend funktioniert und hat Brisanz herausgenommen. Das ist eine Überlegung absolut in die richtige Richtung. Wir werden diese Motion unterstützen. Ich lade Sie ein, das Gleiche zu tun.

Bourgknecht Jean (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien acceptera également la motion de notre collègue André Ackermann.

En effet, même si le texte actuel, prévoyant que chaque ancienne commune ait automatiquement droit à un siège dans la nouvelle commune fusionnée, a fait ses preuves jusqu'à ce jour et qu'il doit rester la règle dans le futur, force est d'admettre qu'il ne sera pas applicable tel quel à toutes les fusions futures, en particulier en cas de fusion de communes de taille très inégale. Or de tels cas de figure ne sont aujourd'hui plus de simples visions de l'esprit mais ils peuvent se présenter à moyen, voire à court terme, preuve en est la récolte de signatures en cours pour l'initiative demandant une fusion des communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne,

¹ Déposée et développée le 10 mai 2007, *BGC* p. 612; réponse du Conseil d'Etat le 2 octobre 2007, *BGC* p. 1522.

² Déposée et développée le 10 mai 2007, *BGC* p. 612; réponse du Conseil d'Etat le 2 octobre 2007, *BGC* p. 1524.

Givisiez, Granges-Paccot et Corminbœuf. Dans ce cas particulier, de nouvelles solutions devront impérativement être envisagées.

Dans ce contexte, la motion de notre collègue a ainsi le mérite d'assouplir le texte actuel de l'article 135 en donnant, dans un tel cas de figure, davantage de marge de manœuvre aux communes concernées dans le cadre des conventions de fusion. Il ne fait aucun doute que cette faculté accordée aux communes concernées sera un outil particulièrement précieux si la problématique des fusions devenait réalité.

Je vous invite donc, avec le groupe démocrate-chrétien, en raison de ces motifs, à soutenir la motion.

Zürcher Werner (UDC/SVP, LA). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié cette motion, l'appréciation de l'article 135, la représentation proportionnelle des anciennes communes au sein du nouvel exécutif et la garantie d'au moins un siège pour chacune d'elles lorsque la fusion réunit un grand nombre de communes ou des communes de taille très diverse.

Le respect de ces deux critères s'avère parfois difficile étant donné la limitation du nombre des membres du conseil communal. Le nombre maximal des membres d'un conseil communal en régime transitoire, après la fusion, est de onze. Il va sans dire que pour l'approbation de la convention de fusion, chaque commune individuelle continuerait de pouvoir décider d'adhérer ou non à la fusion. Le fait de se regrouper pour la composition de l'exécutif pour la période transitoire n'aurait nullement pour effet d'entraîner une espèce de fusion dans la fusion entre les communes qui seraient prêtes à faire ce geste.

C'est pour ces quelques raisons évoquées que le groupe de l'Union démocratique du centre va accepter cette motion.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je dirais que cette motion telle qu'elle est formulée enfonce des portes ouvertes. Dites-moi pourquoi la formulation de l'article 135, basée sur deux éléments, à savoir la proportionnalité et le droit de chaque commune d'avoir un siège au sein du nouveau conseil communal, en quoi cet article 135 empêcherait les communes de s'entendre pour n'avoir qu'un ou deux représentants. Absolument pas! Donc cette motion-là n'ajoute rien.

Je rajouterai qu'au sein de l'agglomération, une des premières propositions de statuts avait été justement celle-ci. La commission des affaires juridiques avait essayé de regrouper les communes d'après leur population en disant, par exemple, Corminbœuf, Givisiez, vous avez droit à un représentant au sein du comité de l'agglomération; telle commune et telle commune, vous avez droit à un.

Nous avons soumis les statuts aux communes. Quel a été le résultat? Chaque commune a dit: «Nous voulons un siège au sein du comité»; ce qui est tout à fait normal! Par contre, ils se sont bien rendus compte que proportionnellement on ne pouvait pas dire à Fribourg: «Vous, qui avez près de la moitié de la population, vous n'avez droit qu'à un siège et les autres communes, qui ont 2000 habitants, ont aussi droit à un siège!»

On a augmenté le nombre de sièges pour la ville de Fribourg. Donc, ce genre d'accord est tout à fait possible déjà maintenant.

Mais je soutiendrai quand même cette motion, à cause des questions qu'elle permettra de régler, comme l'a dit le Conseil d'Etat dans sa réponse, à savoir le vote anticipé, qui est, à mon avis, très important, et aussi la représentativité au sein du conseil général. Là aussi, cela a été une discussion au sein de l'agglomération. Fribourg a admis avoir moins de 30 % dans la mesure où on lui accordait des sièges au sein du comité. Ces deux fondements, à savoir le conseil général et le conseil communal, ne peuvent pas être dissociés.

C'est la raison pour laquelle j'accepterai quand même cette motion même si, en elle-même, elle n'a pas de valeur.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche soutient cette motion, mais j'aimerais vite répondre à M^{me} Antoinette de Weck.

Il ne me semble pas que cette motion enfonce des portes ouvertes. Elle ouvre une porte qui n'était pas entièrement verrouillée, ce qui est quand même différent! Il me semble que la formulation de l'article 135 al. 1 dit que chaque commune a droit à un siège; elle peut y renoncer. Mais la possibilité que plusieurs communes défendent leur droit ensemble n'est pas prévue. Dans ce sens, c'est une clarification très bienvenue du bon sens mathématique et politique.

Nous la soutenons donc.

Le Commissaire. Je crois que le souci principal a toujours été la souplesse nécessaire pour favoriser les fusions. Effectivement, le Conseil d'Etat a même autorisé pendant quelques mois la nouvelle commune de Montagny à siéger à douze parce que tous les anciens conseillers communaux voulaient travailler ensemble et ne voulaient pas tirer au sort qui aurait dû quitter!

On a vu qu'à la fusion de Vuisternens-devant-Romont, neuf communes avec onze conseillers communaux, on a réussi à représenter toutes les communes. Mais il s'agissait là de communes qui, si elles n'étaient pas de taille égale, n'avaient pas les disparités que pourrait représenter, par exemple, la disparité dans le projet de Fusion 2011. Et c'est pour cela qu'on pourrait difficilement imaginer que si ce projet de fusion aboutissait, on pourrait mélanger des conseillers communaux permanents avec des non permanents. Donc, on devrait trouver une solution pour représenter, au moins pendant un temps psychologiquement suffisamment long, toutes les sensibilités des anciennes communes. On a constaté qu'il n'y avait jamais eu d'attitude méprisante de la part d'une des anciennes communes contre une autre, dans toutes les fusions qu'on a réalisées. On avait fait cette étude de satisfaction. Tout le monde avait relevé cette égalité de traitement.

C'est vrai que cela pourrait se révéler, comme on l'a dit, un faux problème mais c'est mieux, le Conseil d'Etat en tout cas est d'accord, d'ouvrir la loi à cette possibilité.

C'est dans ce sens-là que je remercie tous les intervenants qui donnent cette possibilité de souplesse, qui est nécessaire au moment de prendre une décision im-

portante sur l'avenir d'une nouvelle fusion de communes.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 84 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 84.*

S'est abstenue:

Bourguet (VE, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Communication

Le Président. Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, nous devons prendre congé de l'un des nôtres, qui m'a remis sa démission avec effet au 31 décembre de cette année. Il s'agit de M. le Député et conseiller national Jean-François Steiert.

M. le Député, cher Jean-François, vous êtes entré au Grand Conseil le 1^{er} janvier 2002. Vous avez œuvré dans différentes commissions parlementaires, notamment comme vice-président de la commission des fusions. Jean-François a également été actif dans les domaines de la santé, de la fiscalité, de l'environnement et dans bien d'autres encore.

M. Steiert, comme membre du FC Grand Conseil, j'ai appris que l'on vous avait chargé d'organiser une rencontre avec le FC Conseil national. Sachez que le Grand Conseil fribourgeois se réjouit déjà de cette rencontre au sommet! En attendant et au nom du Grand

Conseil fribourgeois, je vous remercie de votre engagement à la cause démocratique et vous souhaite bon vent. (*applaudissements!*)

– Le Grand Conseil prend acte de cette communication.

Clôture

Le Président. Madame et Messieurs les membres du gouvernement,

Mesdames et Messieurs,

Me voilà gentiment arrivé au terme de mon mandat de président du Grand Conseil et premier citoyen du canton. Il y a une année, dans le tumulte provoqué par le résultat des élections cantonales, vous m'avez fait l'honneur de m'élire à la présidence de notre Grand Conseil. J'ai ainsi eu le privilège de mesurer l'ampleur de la qualité des institutions politiques et associatives du canton. Nos institutions, façonnées par une longue histoire, ont su sauvegarder la proximité du pouvoir. En effet, légiférer pour une communauté d'un peu plus de 250 000 habitants est devenu dans notre monde un bien exceptionnel. De plus, le dialogue entre le président et la population du canton qui découle de cet état de fait est une expérience unique et un des fondements de notre culture politique. De tout cœur, je vous remercie de m'avoir permis de vivre cette aventure.

Notre époque, caractérisée par des brassements massifs de populations, n'a rien enlevé de notre attachement aux valeurs culturelles basé sur le fédéralisme et l'éthique chrétienne. Ces valeurs issues de notre histoire nous ont constitués et nous avons le devoir de les transmettre aux générations futures ainsi que de les faire connaître à la population immigrée, bien entendu sans tomber dans le prosélytisme.

Mais revenons à notre Grand Conseil et à sa première année de législature... et quelle année! Ecoutez un peu: nous avons traité 17 projets de loi et 23 décrets. Pour traiter ces 40 objets, près de 30 commissions ont siégé pendant plus de 50 séances, sans compter les séances des commissions permanentes comme celle de justice, des finances et de gestion ou encore des naturalisations. Mais ce n'est pas tout!

Vous-mêmes, Mesdames et Messieurs les députés, avez été les auteurs de 38 motions, 26 postulats, 8 mandats, 2 initiatives parlementaires, 4 résolutions et de plus de 70 questions, soit un total de plus de 150 instruments parlementaires!

Par l'utilisation active de ces instruments vous démontrerez à quel point vous êtes les dignes représentants du peuple et de ses préoccupations. A quelques exceptions près, tous ceux qui ont été présentés au plénum ont été plébiscités. Quelle belle preuve du fonctionnement démocratique de nos institutions! Institutions qui nous permettent de gérer les défis à venir qui sont, à l'image de l'utilisation massive des instruments parlementaires, de plus en plus complexes et de plus en plus nombreux.

Actuellement, notre canton est soumis à plusieurs défis majeurs, par exemple sa très importante croissance démographique. Je ne m'étendrai pas sur les raisons de

cette croissance mais plutôt sur les incidences sur notre canton. Bien évidemment, nous souhaitons tous que cette croissance se fasse de manière harmonieuse et que chacun y trouve sa place tout en préservant l'image de ce pays auquel nous sommes attachés. Il s'agit aussi de respecter notre environnement et d'assurer à la nature l'espace qui lui est indispensable. Rappelons-nous toutefois que la surface du canton n'est que de 1600 km² et qu'elle n'est pas extensible! On peut souhaiter aussi que cette croissance démographique aille de pair avec une augmentation du bien-être général. Ceci devrait se traduire par une croissance du revenu par habitant. Pour le moment et par rapport à la moyenne suisse, celui-ci a tendance à stagner ou même à décroître, alors que l'aide sociale est de plus en plus sollicitée. Ces constats sont matière à réflexion sur l'aménagement du territoire, sur le niveau de formation de notre jeunesse ainsi que sur la valeur ajoutée des activités économiques qui se développent dans notre canton. Force est de constater à cet égard qu'il existe toujours un afflux important de main-d'œuvre peu qualifiée. Il va de soi que ceci favorise les activités à faible valeur ajoutée alors que le programme gouvernemental préconise une évolution vers le «high-tech in the green». Compte tenu de l'évidence des changements climatiques aux conséquences graves, l'évolution de notre canton doit s'accompagner d'une large prise de conscience des incidences de notre mode de vie sur l'environnement.

Par mes activités professionnelles dans les domaines du chauffage, de la réfrigération et de la ventilation, je peux constater que le recours à des technologies modernes qui permettent de minimiser la consommation d'énergies fossiles se développe de manière réjouissante dans notre canton. Ce n'est rien, me direz-vous, mais dans ce domaine, c'est bien connu, la somme de petites économies faites au quotidien, le changement d'habitudes qui paraissent anodines, comme éteindre la lumière en sortant d'une pièce, ont un impact non négligeable au niveau du pays! Ce mouvement doit encore prendre de l'ampleur et concerner activement beaucoup plus de personnes afin d'obtenir une baisse significative des rejets de CO₂ et autre gaz à effets de serre.

Saluons ici l'impulsion majeure et visionnaire donnée à notre Université, à nos Hautes Ecoles et à l'économie en général par une personnalité d'exception, le Dr Adolphe Merkle, à qui nous avons octroyé une bien méritée citoyenneté d'honneur ce matin! C'est grâce à des personnalités de ce format que notre canton, mais également notre pays, a réussi à se positionner face aux grands dans des domaines high tech. La confiance témoignée à notre canton et à nos institutions par des personnes comme Monsieur Merkle doit nous inciter à faire toujours mieux.

Si notre instruction publique et la formation professionnelle traduisent déjà un effort très conséquent, d'importants progrès sont à réaliser du côté du bilinguisme, bilinguisme qui doit permettre aux citoyens de notre pays, non pas de se côtoyer uniquement, mais également de se comprendre! La multiplicité des langues de notre pays est une richesse, un capital que nous devons entretenir. Je parle en connaissance de cause, moi qui, comme premier citoyen d'un canton bilingue,

me suis achoppé à plusieurs reprises face à mes notions d'allemand très restreintes!

La création dans notre Université d'un institut spécialisé est sans doute un excellent premier pas. Mais il faut qu'à terme toute notre population soit convaincue que le bilinguisme, voire le multilinguisme, est une qualité essentielle de notre canton et que cette qualité doit être vécue par tout un chacun.

Il est sans doute aussi temps de se pencher sur les structures administratives de ce canton. Les nombreuses fusions de communes déjà effectuées sont réjouissantes. Mais, par rapport à la population et la surface du canton, le nombre de communes est chez nous encore deux fois plus élevé que dans le reste de la Suisse. De gros efforts sont encore à réaliser et l'acceptation de la motion Boivin/Haenni va dans ce sens et c'est très réjouissant! Mais comme les communes ne sont qu'une facette de l'articulation institutionnelle de notre canton, il faudra également repenser une nouvelle articulation des districts. Je vous rappelle que sous l'ancien régime, de 26 à 28 bailliages existaient, sans compter Fribourg et les anciennes terres, puis, suite à la Médiation, quatorze districts, qui sont ensuite devenus sept avec la Constitution radicale de 1848.

Il faudrait étudier la possibilité de réduire le nombre à trois districts mieux équilibrés en termes de population mais surtout que ces nouveaux districts soient bilingues. A mon sens, cela témoignerait du fait que les deux communautés linguistiques, non seulement veulent vivre, mais aussi construire ensemble une société d'hommes libres et responsables.

Voilà, Mesdames, Messieurs, il me reste maintenant à remercier tous ceux qui pendant cette année de présidence m'ont aidé et soutenu: Madame la Secrétaire générale pour ses conseils avisés pendant les sessions parlementaires ainsi que toute l'équipe du Secrétariat. Mais aussi un merci aux membres du Bureau, aux scrutateurs, à mon parti et à mes collègues du groupe pour leur excellente collaboration!

Un grand merci à vous tous, Mesdames et Messieurs les Députés, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat et à la presse parlementaire, qui a assuré tout au long de cette année un reflet fidèle et précieux pour notre population des travaux de notre parlement, sans oublier toutes les communes, institutions et sociétés qui m'ont fait l'honneur de me recevoir. (*Applaudissements nourris!*)

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Monsieur le Président du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Madame la Secrétaire générale,

Madame la Chancelière d'Etat,

Mesdames et Messieurs les représentants du Secrétariat du Grand Conseil,

Messieurs les Huissiers,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse parlementaire,

La tradition veut que le président élu ou le premier vice-président encore en fonction adresse au président sortant, au nom de ses collègues, quelques mots de

remerciement. C'est donc pour moi un honneur mais surtout un agréable devoir de le faire.

Cher Président,

Le 21 décembre 2006, vous avez été brillamment élu premier citoyen de notre canton et voilà que dans dix-sept jours vous allez déjà rendre votre tablier. Lors de votre élection, vous nous disiez: «*La formation a dû être rapide pour placer le copilote, 3^e de cabine que j'étais, directement sur le siège des pilotes et avec les commandes de l'appareil en main.*»

M. le Président, ces commandes, vous avez su les tenir fermement, même lorsqu'une météo capricieuse ou que quelques trous d'air sont venus ternir la tranquillité des passagers, que dis-je, la tranquillité des députés! C'est en forgeant qu'on devient forgeron, dit-on. Mais c'est surtout avec la certitude du devoir accompli que vous pourrez quitter cette noble et importante fonction présidentielle, qui fut sans doute exceptionnelle et très riche au niveau des amitiés et des souvenirs mais aussi chargée de beaucoup de travail et de très nombreux engagements.

M. le Président, vous avez su mettre votre disponibilité et votre compétence au service de notre canton, canton que vous avez arpenté de long en large afin de rencontrer, de privilégier et de nouer de nombreux contacts avec notre population fribourgeoise et nos différentes régions linguistiques. Durant cette année, vous avez dû, en collaboration avec notre secrétariat, préparer, organiser, diriger le Bureau et notre parlement. Les séances ont toujours été minutieusement préparées et vous avez su les diriger avec brio et compétence. Jamais les multiples amendements n'ont fait vaciller votre sérénité. De plus, vous avez démontré une endurance remarquable, puisque vous n'avez jamais failli à la tâche et, dans les situations délicates, vous avez toujours trouvé le ton à appliquer.

Mon cher Président, au nom de tous les députés de notre Grand Conseil, je tiens à vous remercier très sincèrement de votre travail et de votre engagement. Bien sûr que ces remerciements, je les adresse aussi à votre épouse et à vos enfants car, avec eux, vous avez pu

compter sur le soutien d'une famille unie, qui vous a permis d'accomplir votre mandat.

Mon cher Jacques, tu as marqué de ton empreinte cette année présidentielle et la tâche de ton successeur n'en sera pour le moins pas facilitée. Je te souhaite ainsi qu'à ta famille de très belles fêtes de fin d'année et vous présente tous mes vœux de bonheur et de santé. Tu peux être fier de ton année présidentielle. Tu mérites, une fois encore, nos sincères félicitations et nos plus vibrants applaudissements.

Merci Jacques! Et le bouquet de fleurs offert par notre secrétariat te remercie encore. Bravo et merci! (*Applaudissements nourris!*)

Le Président. Merci, M. le Président élu, pour ses agréables propos à mon encontre. Je ne voudrais pas clore cette année présidentielle sans remercier mon épouse, ici présente dans l'enceinte de ce parlement, et nos enfants, Baptiste et Raphaël (*applaudissements!*), qui ont dû supporter mes très nombreuses absences durant cette année.

A vous toutes et tous, je vous souhaite également de très, très belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2008!

(*Applaudissements!*)

- La séance est levée à 11 h 05.

Le Président:

Jacques Morand

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire parlementaire
